

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER LES FESSEY

Jeudi 14 mai 2026 de 7h00 à 18h00

Particulier

Artisan N° registre du commerce :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse : CP Ville :

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité : N° Délivrée le par

Tarifs : 2€50 le mètre. **Je réserve** : mètres x 2€50 = Total : €

Chèque à l'ordre: Team kev compétition

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet (par courrier ou email) :

→ Inscription et attestation sur l'honneur daté et signé,

→ copie recto-verso de la carte d'identité,

→ règlement par chèque

Date de clôture des inscriptions le lundi 18 AOUT 2025

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)..... né(e) le à

domicilié(e) à , participant à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

Particulier : Ne pas avoir participé en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2026.

Artisan : - Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Je certifie toute les declarations si-dessus, atteste avoir lu le règlement et en accepte toutes les conditions.

Fait à.....le..... Signature, « lu et approuvé »

REGLEMENT

Art. 1: La manifestation Vide Grenier Team kev compétition est réservée aux artisans locaux et aux particuliers suivant la réglementation en vigueur (les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal).

Art. 2: Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants particuliers devront obligatoirement être munis d'une pièce d'identité. Les professionnels seront munis de leur carte professionnelle, leur N° de RC (ou leur extrait KBis). Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces.

Art. 3: Les participants certifient sur l'honneur ne vendre à cette occasion que des objets usagés. La vente de biens neufs n'est autorisée qu'aux professionnelles.

Art. 4: Le formulaire de demande de participation est à remplir de façon complète, d'une manière lisible. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement.

Art. 5: Le jour de la manifestation **à partir de 6H00**, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux réservataires lors de leur arrivée sur les lieux, de sorte qu'ils puissent déballer à l'endroit réservé pour eux. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.

Art. 6: L'association se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Art. 7: Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Art. 8: La location d'un stand ne donne pas droit à un emplacement pour un véhicule. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre du vide grenier dès le déchargement effectué. Un parking sera prévue à cette effet.

Art. 9: L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et devra libérer au **plus tard à 19h 00**. L'exposant s'engage à récupérer ces poubelles.

Art. 10: Par leurs inscriptions, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association et acceptent le règlement.

Art. 11: Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues avant le : **jmardi 12 mai 2026** accompagnées de leur règlement.

Art. 12: Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, le vide grenier aura lieu quelque soit la météo.

Le Président du Team Kev Compétition
GEORGES Kévin